

GARANTIE

(1) Amway* garantit que la Artistry Derma-Architect™ ne s'avérera pas défectueuse (tel que défini ci-dessous) pendant deux (2) ans à compter de la date d'achat d'origine, dans le cadre d'un usage normal. Un objet sera considéré comme « défectueux » s'il présente un défaut de fabrication ou si une pièce est défectueuse et si ce défaut empêche le bon fonctionnement de l'appareil par l'acheteur d'origine (l'« Acheteur »).

2. Exclusions

Cette garantie ne couvre pas :

- (a) Un appareil qui a été utilisé à d'autres fins ou des fins non conformes au mode d'emploi.
- (b) Un appareil qui a subi de mauvais traitements, un accident, des dommages physiques, une mauvaise utilisation, des changements ou des négligences.

3. Si un appareil n'ayant pas subi de mauvais traitements, un accident, des dommages physiques, une mauvaise utilisation, des changements ou des négligences est défectueux pendant la période de garantie, Amway remplacera, à la demande de l'Acheteur et si celui-ci notifie la défaillance dans les temps, l'objet défaillant à ses propres frais ou remboursera une partie appropriée du prix de l'objet à l'Acheteur.

4. Réclamation

Pour déposer une réclamation en vertu de la présente garantie, l'Acheteur doit notifier Amway de la défaillance par écrit dans un délai d'un mois après la découverte de la défaillance, mais dans tous les cas pas plus tard qu'un mois après la fin de la période de garantie applicable.

L'Acheteur doit fournir la preuve d'achat (p. ex. : la facture de l'appareil ou toute autre preuve d'achat).

5. Limites

Cette garantie ne sera pas valable si une tierce partie a modifié l'objet pour le réparer.

Sauf avis contraire des réglementations nationales et de l'Union européenne, cette garantie énonce le seul et unique recours pour l'Acheteur en cas de défaillance de l'appareil.

Sauf avis contraire des réglementations nationales et de l'Union européenne,

LES GARANTIES INDIQUÉES ICI REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE, STATUTAIRE OU AUTRE, SAUF POUR LA GARANTIE IMPLICITE DE CONFORMITÉ DES MARCHANDISES, LA GARANTIE IMPLICITE DE BON FONCTIONNEMENT, ET TOUTE AUTRE GARANTIE DE NON-RENONCIATION IMPOSÉE PAR LES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET DE L'UNION EUROPÉENNE. AUCUNE GARANTIE DE NON-RENONCIATION DE CE TYPE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y RESTREINDRE, LA GARANTIE IMPLICITE DE CONFORMITÉ DES MARCHANDISES ET LA GARANTIE IMPLICITE DE BON FONCTIONNEMENT, NE DEVRA D'APRÈS LES TERMES SE PROLONGER AU-DELÀ DE LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE DÉCRITE CI-DESSUS.

Nonobstant ce qui précède, certaines juridictions légales ne permettent pas de limites concernant la durée d'une garantie implicite ; la limitation ci-dessus ne s'applique donc peut-être pas à vous.

Dans la mesure où les réglementations nationales et de l'Union européenne le permettent, Amway n'accepte pas la responsabilité des dommages indirects ou consécutifs. Certaines juridictions légales ne permettant pas l'exclusion de dommages indirects ou consécutifs, cette exclusion ne s'applique peut-être pas à vous.

Cette garantie n'a pas d'impact sur les droits statutaires de l'Acheteur en vertu des réglementations nationales en vigueur.

Sauf si les réglementations nationales et de l'Union européenne le requièrent, aucune personne n'est autorisée à modifier ou prolonger la garantie fournie, à renoncer à l'une des conditions ou limites de cette garantie ou à créer des garanties différentes ou supplémentaires pour l'appareil. Toute déclaration contraire n'aura aucun effet, sauf si elle est effectuée par écrit et signée par un représentant autorisé d'Amway.

Cette garantie s'applique à la Belgique.

* Pour en savoir plus, veuillez contacter votre Entrepreneur Amway ou Amway Ltd.

GARANTIE DE SATISFACTION NONANTE (90) JOURS

En plus de la garantie, vous, l'utilisateur d'origine, avez le droit d'utiliser la Artistry Derma-Architect™ pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat pour déterminer si elle vous convient et si vous souhaitez la garder. Si, pendant ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours, vous décidez que l'appareil n'est pas satisfaisant, vous avez la possibilité de le rendre au distributeur Amway auquel vous l'avez acheté. Le distributeur pourra soit remplacer l'appareil sans frais, soit vous permettre d'acheter un autre produit AMWAY à hauteur du coût du produit retourné, soit rembourser intégralement le prix d'achat de l'appareil.